

DURÉE Pour la durée de la mission jusqu'à conclusion d'une vente, vente à terme, promesse de vente ou de la conclusion d'un droit d'emption
 Il est conclu dès le [] pour une durée de [] mois et renouvelable tacitement de [] mois en [] mois, sauf avis de résiliation donné et reçu par lettre recommandée un mois à l'avance pour le terme prévu.

